



Luxembourg, le 12 mai 2020

**Circulaire n° 3840**

## Circulaire

aux administrations communales  
aux syndicats de communes  
aux offices sociaux  
et aux autres établissements publics sous la surveillance des communes

### **Concerne : Mise à jour du PPF 2020**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une copie du règlement grand-ducal du 11 mai 2020 portant dérogation à l'article 12 du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 2013 portant exécution de certaines dispositions du Titre 4. – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Une circulaire ayant comme objet de vous communiquer les données macro-économiques pour l'établissement de la mise à jour du PPF 2020 vous parviendra au plus tard fin septembre 2020.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding